

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**



14172272

Déposé au Greffe du
TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE

division de Verviers
- 9 SEP. 2014

Le Greffier
Greffe

N° d'entreprise **0501.760.610**

Dénomination

(en entier) :

**LES AMIS DU GRAND THEATRE ET DU PATRIMOINE
VERVIETOIS**

(en abrégé)

Forme juridique : **FONDATION D'UTILITE PUBLIQUE**

Siège : **Place du Marché (Hotel de ville), 55 à 4800 Verviers**

Objet de l'acte : **Nominations - Modification statuts**

Selon le CA du 6 mai 2013, il a été décidé que la personne suivante intégrerait la Fondation d'Utilité Publique "les Amis du Grand Théâtre et du Patrimoine verviétois":

- Monsieur Freddy JORIS, domicilié rue des Champs 51 à 4801 Verviers

Dépose en même temps, le PV du CA du 6 mai 2013

Selon le CA du 7 février 2014, il a été décidé que la personne suivante assurerait la gestion journalière de la Fondation d'Utilité Publique "les Amis du Grand Théâtre et du Patrimoine verviétois":

- Madame Caroline HENRY, domicilié rue Albert Dupuis 75 à 4801 Verviers

Dépose en même temps, le PV du CA du 7 février 2014.

Selon le CA du 20 août 2014, il a été décidé que les personnes suivantes intégreraient le Conseil d'Administration de la Fondation d'Utilité Publique "les Amis du Grand Théâtre et du Patrimoine verviétois":

- Monsieur Jean-François ISTASSE, domicilié rue des Peuplier 19 à 4800 Verviers

- Monsieur Philippe KRIESCHER, domicilié rue Lucien Defays 85/1 à 4800 Verviers

Dépose en même temps, le PV du CA du 20 août 2014.

Modification statutaire:

selon le CA du 7 février 2014, il a été décidé que l'échevin(e) de la Ville de Verviers ayant le Patrimoine/la Culture dans ses compétences deviendrait membre de droit au même titre que le bourgmestre de la Ville de Verviers.

art5.2 Sont membres de droit: le Bourgmestre de la Ville de Verviers et l'Echevin de la Culture/Patrimoine de la Ville de Verviers

Dépose en même temps, le PV du CA du 7 février 2014. - 20/08/2014 - 6/05/2013

Dépose en même temps, les statuts coordonnés.

Le Président de
la FUP

M. ELSEN

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/09/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature